# SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2020

Province de Québec Municipalité de Saint-Thomas

Le conseil de la Municipalité de Saint-Thomas siège en séance extraordinaire ce 26 octobre 2020, à 19h05, par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence : M. Marc Corriveau, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Agnès Derouin, Geneviève Henry et Marie Ouellette, MM. André Champagne, Maurice Marchand et Jacques Robitaille. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence : Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière.

#### **RÉSOLUTION No 342-2020**

# **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé subséquemment par les décrets numéros 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020, 501-2020, 509-2020, 531-2020, 544-2020, 572-2020, 593-2020, 630-2020, 667-2020, 690-2020, 717-2020, 807-2020, 811-2020, 814-2020, 815-2020, 818-2020, 845-2020, 895-2020, 917-2020, 925-2020, 948-2020, 965-2020, 1000-2020, 1023-2020, 1051-2020 et 1094-2020, et ce, jusqu'au 28 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1094-2020 du 21 octobre 2020 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de 8 jours, soit jusqu'au 28 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et de la direction générale que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil délibèrent et votent à la séance à voix haute par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la direction générale puissent y participer par visioconférence. L'enregistrement audio des délibérations et des prises de décision sera publié sur le site internet de la Municipalité, tel qu'exigé par l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 du Gouvernement.

La séance est ouverte à 19h05 par M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, qui assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

# SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2020

# **RÉSOLUTION No 343-2020**

#### ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait lecture de l'avis de convocation.

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que l'avis de convocation soit adopté tel que présenté.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

- 1. Ouverture de la séance extraordinaire
- 2. Adoption de l'avis de convocation
- 3. Addenda au contrat de réaménagement de l'intersection de la rue Principale et de la rue Robitaille
- 4. Période de questions
- 5. Levée de la séance

# **RÉSOLUTION No 344-2020**

# ADDENDA AU CONTRAT DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DE LA RUE PRINCIPALE ET DE LA RUE ROBITAILLE

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas a procédé à un appel d'offres publique par le biais du site SEAO pour des travaux de réaménagement de l'intersection de la rue Principale et de la rue Robitaille ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas a adjugé le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises René Vincent Inc., lors de la séance d'ajournement du 8 octobre 2020 (Résolution #335-2020);

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas veut faire une modification accessoire et de même nature au contrat adjugé le 8 octobre 2020 ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas peut faire une modification à un contrat accordé suite à une demande de soumission si cette modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change pas la nature c.f. article 938.0.4 du Code municipal ;

Attendu que la politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Thomas a une mesure visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat c.f. mesures #7;

Attendu que l'on retrouve, à la mesure citée précédemment, que la Municipalité peut modifier un contrat si la modification est accessoire au contrat et n'en change pas la nature (asphalte et béton);

Attendu que la modification, soit de déplacer le trottoir en face de l'OMH et d'élargir la rue Principale pour faire des cases de

# SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2020

stationnement au coin de la rue Josaphat-Adam (idem aux travaux au coin de la rue Principale et de la rue Robitaille) est utile et nécessaire :

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas a les crédits nécessaires pour autoriser les travaux accessoires et de même nature au contrat octroyé le 8 octobre 2020 ;

Attendu que la soumission pour les travaux supplémentaires, datée du 23 octobre 2020, émise par Les Entreprises René Vincent Inc. a été approuvée par la firme de génie-conseil, Les Services EXP;

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise la modification au contrat adjugé le 8 octobre 2020 à Les Entreprises René Vincent Inc. (Résolution #335-2020) au montant de 15 165.00\$ plus taxes pour toutes les considérations énumérées précédemment. Le paiement de cette modification de même nature et accessoire au contrat sera payé par le surplus libre non affecté.

# PÉRIODE DE QUESTIONS (Aucune)

#### **RÉSOLUTION No 345-2020**

# LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h12.

M. Marc Corriveau Mme Danielle Lambert B.A.A.
Maire Directrice générale et sec.-trésorière